

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

22^{ème} année - N° 4103 - Mardi 12 Avril 2022 - Prix : 200 Fc

ENERGIE

De nombreuses localités rompent le jeûne dans le noir



EDUCATION :

**Un enseignant de l'école française
accusé de propos racistes**

LIRE PAGE 2

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

**Prières aux heures officielles
Du 11 au 15 Avril 2022**

Lever du soleil:

06h 12mn

Coucher du soleil:

18h 05mn

Fadjr : 04h 59mn

Dhouhr : 12h 12mn

Ansr : 15h 20mn

Maghrib: 18h 08mn

Incha: 19h 22mn



CONSOMMATION À MOHÉLI

Un passager, un colis... pour limiter la pénurie des denrées agricoles

En ce mois de ramadan, les autorités de Mohéli ont pris une batterie de mesures pour lutter contre la pénurie des produits de première nécessité dans l'île. Et pour les produits agricoles, il est interdit aux passagers à destination des autres îles de transporter plus d'un colis. Une mesure restrictive qui n'a visiblement pas eu d'impact au marché de Fomboni car la banane se fait toujours rare.

Depuis mardi dernier, « un passager, un colis » pour ceux qui veulent se rendre aux autres îles de l'archipel. Cette décision est prise par les autorités de l'île pour lutter contre la pénurie des produits agricoles à Mohéli en ce mois de ramadan. Comme les produits agricoles sont très rares au marché de

l'île, les autorités de Bonovo (siège du gouvernorat) sont persuadées que la plupart des produits cultivés sont transportés vers Anjouan et Ngazidja où le marché est plus alléchant. C'est une pratique qui ne date pas d'aujourd'hui sauf qu'en ce mois de ramadan, selon ces autorités, les produits agricoles exportés vers les autres îles auraient doublé voir triplé.

C'est pour cette raison que le gouvernorat en concertation avec les autorités locales ont pris cette décision de limiter le nombre de colis par passager. Désormais un passager en partance de Hoani vers Chindini et du bazar de Fomboni vers Dodin (Anjouan) a droit à un colis seulement. La force publique est mise à contribution afin de faire respecter ces mesures dans ces petits ports et la

surveillance se fait sur les autres plages.

« Le mardi matin, une unité de la gendarmerie nationale est déployée à Nioumchoi pour contrôler le littoral de cette ville et ses environs afin de s'assurer qu'aucune vedette ne part de cette zone vers Anjouan où Ngazidja » explique le capitaine Abdallah Ibrahim, commandant régional de la gendarmerie nationale.

Selon le capitaine Abdallah, cette décision est prise pour que ceux qui vivent à Mohéli trouvent de quoi se nourrir en ce mois de ramadan. « Nous n'avons pas pris cette mesure pour embêter la population ni les priver de leurs droits mais c'est pour le bien être de tous » a-t-il ajouté.

Malgré cette initiative, les produits agricoles restent rares au marché de Fomboni. « Même si



les vedettes sont interdites de transporter plusieurs sacs de vivres, il n'y aura toujours rien au marché. Il faut que les autorités se penchent sur cette question pour soulever les réelles problèmes et trouver les bonnes solu-

tions sinon le ramadan de l'année prochaine sera encore plus difficile que cette année » avertit Abdallah Madi, un vendeur de produits agricoles au marché de Fomboni.

Riwad

EDUCATION :

Un enseignant de l'école française accusé de propos racistes

L'établissement l'a suspendu de ses fonctions « le temps qu'une enquête administrative établisse les responsabilités ». Il risque d'être expulsé du pays.

Hier lundi peu avant midi, le ministre de l'éducation nationale Djaanfar Salim a reçu en audience la proviseure du Lycée français Henri-Matisse de Moroni. « Cette affaire nous scandalise », a réagi le ministre devant la presse après l'entrevue. Selon M. Djaanfar, ce n'est « pas la première fois » que des élèves de lycée français sont victimes de propos racistes. Il en veut pour preuve cette affaire concernant le fils d'un collègue ministre qui a fini par changer d'établissement. « Cette fois, je constate qu'il y a récidive ».

Le weekend dernier, une information révélée par un média de la

place fait état d'accusations portées à l'encontre d'un enseignant d'histoire au lycée français Henri-Matisse. Le mis en aurait tenu des propos racistes sur ses élèves, assimilés à des « singes » selon un parent d'élève. Lundi, alors que le

ministre de l'éducation nationale venait de convoquer la proviseure, l'établissement a annoncé avoir pris des mesures contre l'enseignant. « L'école française Henri Matisse ne cautionne aucun acte de racisme... Cet enseignant est

suspendu le temps qu'une enquête administrative établisse les responsabilités », peut-on lire sur un communiqué laconique publié en ligne.

Selon le ministre de l'éducation nationale, les résultats de l'en-

quête devraient être connus dans trois jours. Une source bien au fait du dossier nous confie que la procédure devrait aboutir à l'expulsion de l'enseignant mis en cause, « seul moyen » d'éteindre la polémique.

Andjouza Abouheir



Numéros utiles

Police

Moroni: 764 46 64
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Gendarmérie

Moroni: 764 49 92
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Immigration

Ngazidja: 773 42 86
Anjouan: 771 01 73
Mohéli: 772 01 37

Aéroport

Hahaya: 773 15 95
Ouani: 771 07 31
Mohéli: 772 03 71

Port maritime

Moroni: 773 00 08
Mohéli: 772 02 57
Anjouan: 771 01 43

Hopitaux

Moroni: 773 25 04
Fomboni: 772 03 73
Mutsamudu: 771 00 34

Banques

BIC: 773 02 43
Eximbank: 773 94 01
Banque centrale: 773 10 02
SNPSF: 773 43 43
Meck: 773 36 40

MAMWE

Moroni: 773 48 00
Mutsamudu: 771 02 09
Fomboni: 772 05 18



Demande de proposition de prix pour la fourniture de service d'entretien et de maintenance des groupes électrogènes et véhicules de Corps de la Paix aux Comores

Le Corps de la Paix du Gouvernement Américain aux Comores, dans le cadre de ses missions en Union des Comores recherche des mécaniciens expérimentés pour s'occuper à entretenir et maintenir ses générateurs SDMO et véhicules.

Les mécaniciens ou la société intéressée par cette offre peut obtenir les termes de références en envoyant un email à l'adresse suivant : PCComoros@peace-corps.gov avant le **29 Avril 2022**.

Toute demande d'information

ou toute question liée à cette offre, merci de vous renseigner en envoyant un email à l'adresse mentionnée ci-haut ou appeler au **360 01 03**.

Mkazi, le 23 Mars 2022

ENERGIE

De nombreuses localités rompent le jeûne dans le noir

Depuis le début du ramadan, la Société nationale d'électricité des Comores (Sonelec) n'arrive pas à fournir l'électricité convenablement à tous ses clients. Une situation qui indispose de nombreuses familles lors de la rupture du jeûne. Dans un communiqué, la société parle d'une surconsommation, mais cet argument ne tient pas, car l'on se demande comment on peut avoir une consommation élevée alors qu'il n'y a pas d'électricité de manière régulière.

Depuis le début du ramadan, la société nationale d'électricité des Comores (Sonelec), n'arrive plus à fournir l'électricité convenablement. Une situation embarrassante qui perturbe la quiétude de nombreuses familles obligées de rompre le jeûne dans le noir, dans les régions périphériques et même dans certains quartiers de la capitale. Dans un communiqué, la société justifie ce délestage par une consommation élevée passant de 70 000 litres habituelle à 79 000 litres par jour. Un argument qui a du mal à convaincre.

Des clients se demandent comment peut-on avoir une surconsommation alors qu'il n'y a pas d'électricité fournie convenablement. Les témoignages pointent du doigt la direction de SONELEC.

En tout cas, un des techniciens de la centrale de Voidjou a rassuré qu'il n'y a pas de problème au niveau des moteurs à Ngazidja. L'île d'Anjouan qui est aussi touchée par ce délestage a par contre un problème de groupe électrogène. « Il y'a une mauvaise gestion de la part de la direction. En ce moment que je te parle, la société est dans

une situation alarmante, administrativement et financièrement. Elle est très endettée. Jusqu'à aujourd'hui, les nouveaux abonnés n'ont pas eu leur branchement électrique, et maintenant on n'arrive pas à fournir le courant régulièrement à cause du carburant. Pendant tout ce temps, la direction reste dans leur zone de confort, en attendant que le gouvernement apporte encore son soutien. Ça ne doit pas être comme ça, à chaque fois », regrette ce technicien de la boîte qui a requis l'anonymat.

Selon un ancien de la maison, la société fait son possible pour ali-

menter la population durant le mois de ramadan. Mais ce n'est pas le cas aujourd'hui. « Ce qu'on voit c'est tout à fait le contraire. La direction est incapable, pourtant le gouvernement a tout fait pour faciliter la tâche du nouveau patron. Mais, c'est normal on nomme des gens qui ne sont pas de la maison. Ils ne connaissent pas les difficultés, ou ne maîtrisent pas le domaine... », déplore-t-il.

Nassuf Ben Amad

PROJET POST KENNETH

Les travaux d'infrastructures ont été lancés à Hamavouna

Une délégation de la coordination du projet post Kenneth avec à sa tête, le ministre de l'aménagement du territoire Afretane Yssoufa, a été reçue jeudi dernier par le gouverneur de Mohéli Mohamed Said Fazul. L'objectif était de venir programmer ensemble, dans le cadre dudit projet, le lancement des travaux d'infrastructures communautaires mais surtout remettre au gouverneur un message officiel du chef de l'État, celui de l'obtention du financement de la route Nioumachoi-Ouallah-I.

C'est à Hamavouna dans la région de Djando que le ministre de l'aménagement du territoire accompagné du gouverneur de Mohéli et toute l'équipe de la coordination du projet post Kenneth ont procédé vendredi dernier au lancement officiel du projet de réhabilitation des ouvrages communautaires touchés par le cyclone Kenneth en avril 2019. Il s'agit d'une cérémonie de pose de première

re pierre pour la construction d'une route de 350m à Hamavouna. D'autres activités, selon les responsables débiteront parallèlement dans les autres îles.

Ce projet post Kenneth a, pour rappel, 4 composantes à savoir la composante logement, infrastructure communautaire, ouvrage de protection et la dernière composante est liée à la gestion des catastrophes en urgence. « On commence toujours par les plus faciles vers les plus difficiles », explique Afretane Yssoufa pourquoi le lancement des travaux communautaires d'abord. Ce sont des écoles à réhabiliter, des bassins de stockage d'eau à construire au bénéfice des élèves et quelques assainissements. Il s'agit de Hamavouna, Ndrodroni, Mbatsé, Bandar es Salam et Hamba qui sont concernés pour ces travaux à Mohéli.

Quant à la composante ouvrage de protection où est prévue la construction des digues à Nioumachoi et à Djoiezi, le ministre explique que les procédures sont en cours et vont



encore prendre quelques temps. Et pour la composante gestion des catastrophes, il est prévu de construire un entrepôt et des bassins de stockage pour la sécurité civile (Cosep) « pour que l'institution dispose d'une bonne capacité opérationnelle permettant de mieux répondre aux besoins de la population de façon rapide ».

L'autre message du chef de l'É-

tat destiné au gouverneur de l'île, c'est l'accord du financement par la BAD (banque africaine de développement) du projet de construction de la route Nioumachoi-Ouallah-I, lors de la dernière réunion de leur conseil d'administration (BAD). « Il reste seulement les procédures de routine », rassure-t-il.

Quant à la route Wanani-Nioumachoi, l'ambassade de Chine

a fait savoir, selon le ministre Afretane que l'entreprise est déjà connue et « dans deux mois au plus tard les travaux vont démarrer ». Pour les autres tronçons de la région de Djando, les recherches de financement se poursuivent. L'objectif, selon le ministre, c'est de désenclaver complètement le pays d'ici 2030.

Riwad

MÉDIAS :

La télévision nationale a soufflé jeudi dernier sa 16e bougie en présence du directeur général et de beaucoup d'invités de marque comme Hamada Madi Boléro, le tout premier directeur de la chaîne publique.

C'est au cours d'une cérémonie sans faste que la télévision nationale a soufflé sa 16e bougie. Jeudi dernier, l'office radio et télévision des Comores a célébré son 16e anniversaire depuis sa création en 2006. La cérémonie a eu lieu au siège de la télévision à Voidjou, à quelques encablures au nord de la capitale. Après la lecture de quelques versets du Coran qui ont marqué l'ouverture de la cérémonie, le chef du personnel de

l'ORTC a tenu à rappeler, année après année, l'évolution de la boîte de 2006 à nos jours. Parmi les réalisations phares, la mise en réseau sur satellite de la chaîne nationale permettant à la diaspora, notamment,



de poursuivre à temps réel le programme de la chaîne. Quant aux difficultés rencontrées, le chef du personnel évoque le statut du personnel qui n'est toujours pas dans un cadre légal. Son adoption par le

parlement a toujours été repoussée sine die.

Sur ce sujet précis, l'ancien secrétaire général de la COI et tout premier directeur de l'ORTC, Hamada Madi Boléro, présent dans la cérémonie, a promis au personnel de donner un coup de main pour accélérer l'adoption dudit projet de loi. Mais pour ce faire, et comme un préalable à sa démarche, Boléro exhorte les agents de l'ORTC à être « unis ». « C'est à partir de là qu'on va pouvoir solliciter l'accompagnement du chef de l'État Azali Assoumani », devait-il annoncer.

Enfin, le directeur général Mohamed Abdou Mhadjou. Dans son allocution, ce dernier a appelé le personnel à « aider » le gouvernement. En aucun cas, assure-t-il »,

l'Ortc n'a pas intérêt à s'opposer au régime ». « Je ne cesse de le répéter qu'à l'Ortc il n'y a qu'une seule politique et c'est celle du gouvernement. N'empêche, le jour du vote chacun est libre de voter pour qui il veut. Notre politique est celle du gouvernement car c'est lui qui nous subventionne », a déclaré celui qui a oublié de souligner qu'un média, quoique public, se doit aussi d'interpeller les pouvoirs publics au-delà d'accompagner les bonnes initiatives comme la démocratie. Un média de service public est censé s'ouvrir à toutes les sensibilités et aux divers courants d'opinion, ce qui forge sa crédibilité et renforce son audience.

Ibnou M. Abdou

FOOTBALL

Sanctions alourdies pour Volcan club

Près d'un mois après avoir été saisie par Ngaya et Volcan, la commission d'appel de la ligue régionale de football s'est enfin prononcée sur les sanctions prises en homologation le 07 mars dernier. Et le moins que l'on puisse dire est que les sanctions risquent de peser lourd sur le porte-monnaie des verts de la capitale.

La conférence de presse de Volcan Club jeudi dernier n'a eu aucune conséquence sur la décision de la Commission d'Appel (CA). Si la décision de la commission d'appel est susceptible d'appel, elle risque de sérieusement ralentir le train imposé par Volcan depuis le début des phases retour du championnat. Réunie le 22 mars dernier, la commission d'appel a pris la décision d'aller dans le sens de l'homologation, mieux encore d'accentuer le train de sanctions contre le club de la capitale.

C'est par le PV 22-06/CA que la commission qui juge en dernier ressort au niveau de la ligue a tranché l'affaire. La commission confirme toutes les décisions prises par la CHD (PV 22-04) du 07 mars 2022 à l'endroit des deux clubs concernés, mais alourdit celles de Volcan club.

Appelé à jouer le restant de tout ses matchs de la saison à huis clos (PV 22-04/CHD), Volcan Club doit encore jouer hors de ses murs le 18 avril prochain. En plus d'être banni de la capitale, les protégés de Coach Nanou devront jouer leurs matchs loin des régions de Bambao et Itsandra, c'est à dire les régions périphériques de la capitale.

Pour prendre leur décision, la CA s'est appuyée sur l'article 16 de la coupe des Comores qui cite des dispositions réglementaires qui ont trait en championnat et dans les barèmes des sanctions. « Les articles 19 du règlement du championnat et 17 des barèmes de sanctions restent valables pour la coupe des Comores ». Et de citer l'article 19 qui dispose que « c'est les clubs qui reçoivent qui doit assurer la police du terrain ... ». Et pour justifier l'exclusion de la compétition, la coupe des Comores en l'occurrence la CA s'est référé à l'article 17 qui stipule que « dans les cas les plus graves, l'équipe sera exclue de la compétition » et de conclure par l'article 15.2 de la coupe des Comores : « En cas de faute grave la suspension de l'équipe fautive à la coupe des Comores quel que soit son résultat peut être prononcée par la commission compétente ».



Si la commission n'a pas établi de responsabilité directe sur les événements, elle a néanmoins rappelé les règles de droits en pareille cas. Et quoi de mieux que l'article 19.1 du règlement du championnat. « L'accès au stade de toute personne en possession d'objet susceptible de servir de matraque ou d'objet tranchant doit être rigoureusement interdite ». Une disposition qui est claire pour tous ceux qui savent lire entre les lignes. Outre les décisions

contre Volcan club, la CA a aussi annulé les sanctions à l'endroit du commissaire de match et de l'arbitre qui ont officié lors de ce fameux quart de finale de la coupe des Comores.

Par contre, les juges de la CA n'ont pas été tendres envers le président de la commission. « Les membres recommandent au président de la ligue de prendre ses responsabilités et éventuellement de le déférer devant la commission d'Ethique ».

Ils reprochent à leur président d'avoir manqué à ses devoirs. « Depuis le début de ce dossier, le président n'a pas manifesté sa disponibilité et la rigueur exigée », disent-ils. Ils ont tenu à préciser que la décision était prise depuis un moment mais, l'absence répétée du président de la CA n'a fait que retarder la parution du procès verbal.

AS Badraoui

UNION DES COMORES
Unité – Solidarité – Développement
Ministère de l'Éducation Nationale, de
l'Enseignement et de la Recherche
Scientifique, de la Formation et de l'Insertion
Professionnelle



القمر المتحد جمهورية
وحدة- تضامن- تنمية
وزارة التربية الوطنية والتعليم
والبحوث العلمي



Agence Française de Développement

Projet « Promotion des activités physique et sportive » (PEPS) Avis d'appel à candidatures pour le recrutement du Responsable Principale du Projet PEPS

1. Contexte

Le volet Education du PDFC intègre notamment un axe sur la promotion des activités physiques et sportives au niveau de l'enseignement primaire et secondaire aux Comores. Ainsi, le Gouvernement comorien a obtenu en 2021, un financement de l'AFD d'un montant de 1,5 millions d'euros destiné au financement du Projet Promotion des Activités Physique et Sportive (PEPS) - CKM 111402, qui sera mis en œuvre sur la période de trois ans.

Le projet PEPS s'articule autour de deux volets :

- Une action rapide sur la relance du programme Kids Athletics (KA) aux Comores, d'un montant de 100 K€ et d'une durée d'une année (démarrage opérationnel en septembre 2021), mise en œuvre par l'AfricanAthleticsDevelopment Center (AADC) de Maurice, en lien avec la World Athletics et en partenariat avec le MEN.
- Une intervention plus structurante en vue de la promotion de l'éducation physique et sportive aux Comores (PEPS), d'un montant de 1,5 M€.

La maîtrise d'ouvrage du PEPS est confiée au Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement et de la Recherche Scientifique, de la Formation et de l'Insertion Professionnelle (MENERSFIP), pour le compte de l'Union des Comores. Le MENERSFIP est responsable de la préparation, de l'exécution et de la validation des volets techniques avec l'appui d'une maîtrise d'ouvrage déléguée qui est Play

International. La gestion opérationnelle est confiée au/à la responsable principal (e) du projet avec Play Internationale en tant que maître d'ouvrage déléguée, dont le fonctionnement est financé sur les ressources du PEPS.

Le/la Responsable Principal(e) de (i) la coordination générale de la mise en œuvre ; (ii) la gestion administrative et financière ; (iii) le suivi et l'évaluation ; (iv) l'ordonnancement des dépenses ; (v) la tenue et la présentation des comptes ; (vi) la préparation des rapports d'exécution techniques et financiers (en appui avec la CGP BLM) sous la supervision de la maîtrise d'ouvrage déléguée.

Les termes de référence complets de ces postes sont à retirer au Secrétariat Général du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement et de la Recherche Scientifique, de la Formation et de l'Insertion Professionnelle (MENERSFIP). Ils peuvent également être obtenus en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessous : recrutementpeps2022@gmail.com.

2. Dossier de candidature

Les candidats intéressés devront soumettre un dossier de candidature en langue française comprenant :

- Une lettre de motivation qui démontre clairement les liens entre les exigences du poste et l'expérience du/de la candidat(e) (maximum 2 pages) ;

- Un curriculum vitae (CV) détaillé ;
- Une copie certifiée de tous les diplômes et des attestations mentionnées dans le curriculum vitae (CV) ;
- Les attestations de service ou preuves attestant de l'expérience professionnelle du candidat ;
- Coordonnées de trois (3) personnes de référence (nom, prénom, titre, structure, téléphone, courriel).

3. Délai et lieu de dépôt des candidatures

Le dossier de candidature complet devra être adressé à Monsieur **Le Secrétaire Général** du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement et de la Recherche Scientifique, de la Formation et de l'Insertion Professionnelle, et déposé à l'adresse ci-dessous :

Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement et de la Recherche Scientifique, de la Formation et de l'Insertion Professionnelle

Boulevard de la corniche,
Route de la présidence,
Moroni - Union des Comores

La date limite de dépôt du dossier est fixée au 02/Mai/2022 à 12h00mn heures.